

Loi islandaise sur les quotas de genre dans les conseils d'administration — Un seuil de 40% à la conformité croissante mais inégale

Gender Equality · Bonne pratique · Islande

Score de qualité : 85/100

Niveau de preuve : Observationnel / avant-après

Résumé

Depuis 2010, la loi islandaise impose aux conseils des entreprises et fonds de pension de 50 salariés ou plus de compter au moins 40% de chaque genre (ou, pour les conseils de 3 membres, la présence des deux genres). La conformité progresse régulièrement mais reste plus faible dans les petits conseils.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-22

[Alþingi \(Icelandic Parliament\) / Statistics Iceland](#) — consulté le 2026-09-22

[Statistics Iceland — Board Members 2024](#) — consulté le 2026-09-22

[NIKK — Gender Quotas for Diversity in Leadership](#) — consulté le 2026-09-22

Citer — Evidoria. *Loi islandaise sur les quotas de genre dans les conseils d'administration — Un seuil de 40% à la conformité croissante mais inégale*. ID persistant : 158d9810-3bd3-4ba2-b3bb-9a8e28620f75.